COLLECTIF POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RURAL D'AUGY-SUR-AUBOIS

Compte rendu de la réunion du vendredi 20 octobre 2017 à 14 h 30.

Le vendredi 20 octobre après-midi, notre délégation, composée de Suzanne CARDONEL, Gilles JEANDRAU, et Daniel PETIT-JEAN, a répondu à la convocation de Madame le Maire, nous conviant à échanger sur nos revendications.

Face à nous : Madame le Maire, Mesdames Micheline LONGUEPEE, Annette BAILLY, Florence DEGAGE, Messieurs Olivier COMBETTE, Christophe PETIT, et Monsieur l'architecte paysagiste.

Madame le Maire nous a, tout d'abord, fait part de son mécontentement concernant notre pétition et ses soi-disant propos mensongers :

- Elle n'a pas trouvé normal, que nous ne soyons passés que chez les personnes susceptibles de signer notre pétition, ainsi que d'avoir obtenu la signature d'un couple âgé de quatre-vingt-dix ans,
- Madame le Maire a indiqué qu'il était mensonger de dire qu'il n'y avait pas eu de réelle concertation,
- Et que nous avons omis de dire que les travaux de remise en état du réseau d'eaux pluviales, ainsi que ceux de la mise aux normes des accès handicapés étaient inclus dans la somme des 500 000 euros prévue pour l'aménagement du centre bourg,
- Enfin, qu'il n'était pas prévu d'abattre les arbres du square.

Nos réponses ont été les suivantes :

- Nous pensons qu'il est légitime de présenter une pétition en priorité aux personnes susceptibles de la signer et nous l'avons présentée au plus grand nombre. Nous n'allions pas la présenter aux élus, et leurs proches, qui ont voté pour cet aménagement.
- Il est vrai, que deux couples proches des quatre-vingt-dix ans ont signé notre pétition. Mais depuis quand y a-t-il une limite d'âge pour signer ce type de document ? N'ont-ils pas le droit de vote ? Ne s'agit-il pas là de discrimination ?
- Nous considérons que la réunion du 25 avril dernier était une réunion d'information, et qu'il n'y a pas eu de réelle concertation, d'autant plus qu'il a été annoncé ce jour-là qu'il n'y aurait pas d'autre rassemblement, fin de la discussion !
- Pour ce qui est du montant des travaux, nous n'avons rien omis, puisqu'il va sans dire que dans notre esprit, lorsque l'on engage ce genre de réaménagement, il va de soi que le nécessaire est fait pour remettre tout en état.
- Concernant les arbres du square, leur remplacement a été annoncé lors de la réunion du 25 avril, et il suffit de se reporter au plan de l'architecte, où à cet endroit, il est indiqué « suppression des arbres et replantation de nouvelles essences ». Il s'agit d'un bon point pour notre pétition qui demandait le passage d'un expert, puisque après le passage de l'ONF, il s'avère que seulement deux arbres sont à abattre.

Madame le Maire nous a demandés quelles étaient nos revendications :

Bien que nous pensions que notre pétition était suffisamment claire, nous avons fait part de la perception du projet par les signataires :

- Le montant trop élevé des travaux pour une petite commune et l'endettement qui va suivre,
- La destruction de l'ensemble de la barre aux bestiaux, les habitants souhaitant garder l'aspect rural de leur village,

- La suppression de certains trottoirs et la dangerosité de la sortie d'une voie à la hauteur de la forge,
- L'amputation d'une partie du square au profit de quelques rares places de parking,
- L'assainissement est aussi un sujet sensible qui a été abordé par des habitants du bourg lors de nos rencontres.

Voici ce qui est ressorti de cet échange :

- Passons très rapidement sur la fin de non-recevoir de l'assainissement collectif, puisque le conseil municipal a déjà délibéré pour un assainissement individuel.
- Pour le montant élevé des travaux, la commune espère obtenir d'importantes subventions…
- Concernant la destruction de la barre aux bestiaux et de sa zone pavée : une conseillère nous a gentiment fait remarquer que la barre n'était pas historique, qu'elle n'était pas de l'époque de l'église, et qu'elle était très récente puisque faite en IPN. Il va de soi que cette barre n'est pas du XIIe siècle, la production de l'acier laminé ne datant que du 19e. Toutefois, celle-ci et son emplacement pavé font partie du patrimoine rural du village et méritent d'être sauvegardés. Malheureusement, apparemment, ce n'est pas la préoccupation première de la municipalité. Mais, nous maintenons notre demande de sauvegarde de cet espace, que nos anciens ont toujours connu.
- La suppression des trottoirs est toujours à l'ordre du jour, ceux-ci vont être transformés en voie piétonnière. Et quand nous faisons remarquer que les voitures vont circuler à raz des maisons, on nous répond que sur ce type de voie, la circulation et le stationnement des véhicules ne sont que tolérés. On ne tient donc pas compte de l'espace de vie que sont les trottoirs devant des maisons de bourg. Quant à la sortie dangereuse de cette voie à la sortie d'un virage, on nous répond que pour remonter, en toute sécurité, en direction de la mairie, il suffira d'utiliser l'espace de stationnement le long de la route, qui est quand même supposé être occupé par des voitures à l'arrêt. Pour prendre la direction opposée, on nous conseille de faire le tour de l'église pour sortir plus haut. Réglons l'absurde par l'absurde, pourquoi pas la mise en place d'un sens obligatoire de circulation sur la place ?
- Pour sécuriser l'accès à l'école et à la mairie, l'amputation d'une partie du square devant le monument aux morts reste d'actualité. Alors que nous pensons qu'il est possible de réduire cette emprise en supprimant le parking prévu devant la mairie, puisqu'il est envisagé de faciliter le stationnement sur la longueur de cet espace vert.

Nous avons quitté cette réunion sans réponses à nos revendications ; nous espérons que nous avons, malgré tout, apporté sujet à réflexion à nos élus, et que nous aurons prochainement des réponses positives à nos requêtes. Toutefois, nous avons eu la désagréable sensation, que faute d'un cahier des charges bien établi, la clé de la commune a été donnée au cabinet paysagiste.

Dans ce petit compte rendu, nous avons volontairement oublié, comme parfaitement inutiles et déplacées, les interventions, vindicatives et non constructives, du maître d'œuvre, qui n'a cessé de couper la parole à nos élus, et nous a accusés de l'avoir discrédité en le nommant dans les médias, la pétition, et auprès des Bâtiments de France. Ceci est strictement faux, car son nom n'apparaît pas dans l'article du Berry Républicain, pas plus que sur la pétition. Et lors de l'appel téléphonique auprès des Bâtiments de France, il a simplement été question de savoir si ceux-ci avaient été informés du projet de rénovation de la place autour de l'église, soumis à leur accord obligatoire préalable et tel n'avait pas été le cas !

Petit lexique : le maître d'œuvre est la personne ou l'entreprise (architecte, bureau d'études) chargée de la conception. Il assure le suivi des travaux et la coordination des différents corps de métiers. Le maître d'ouvrage est tout simplement le client.

RESTONS MOBILISE ET VIGILANT